

LE BILAN DE COMPETENCES

Vous pouvez rencontrer un conseiller – bilan qui :

- Vous informera de manière personnalisée et confidentielle sur la prestation,
- Etudiera avec vous les modalités administratives de prise en charge financière de votre bilan de compétences (CPF, France Travail)
- Vous proposera une méthodologie de travail et un calendrier de rendez-vous sur mesure.

*Pour tout renseignement et un rendez-vous, contacter
Béatrice LARIVIERE, psychologue clinicienne du travail :*

LA BOUTIQUE DES IDEES
Tel : 06 17 86 38 62
Email : laboutiquedesidees@orange.fr
29 rue du Thaurion Pontarion

Locaux accessibles à PMR

Vous souhaitez :

- Diversifier votre activité
- Reprendre un parcours de formation
- Changer de métier
- Redéfinir votre projet professionnel
- Vous repositionner dans votre vie professionnelle
- Reprendre une activité suite à un arrêt maladie
- Choisir une activité professionnelle selon les retentissements d'un handicap

BILAN DE COMPETENCES

**Spécialement conçu pour les personnes relevant de
situation de souffrance au travail**

**Pour vous aider à faire le point et choisir votre
nouvelle orientation professionnelle**

OBJECTIFS

Le bilan de compétences doit vous permettre de :

- Faire le point sur votre parcours professionnel
- Analyser vos compétences, aptitudes, qualités
- Définir vos attentes et motivations professionnelles
- Choisir une nouvelle orientation, un nouveau métier, une formation complémentaire.....
- Définir un plan d'action

MODALITES

- Aucun pré-requis d'accès. Obligation légale de respecter un délai de 5 ans entre 2 bilans de compétences.
- Possibilité de prise en charge du coût du bilan de compétences par votre OPCO, ou par votre Compte Personnel de Formation (CPF : moncompteformation.gouv.fr), le plan de développement des compétences ou de reconversion de votre employeur, ou le C2P. Pour les demandeurs d'emploi : France Travail ainsi qu'une aide individuelle régionale. Votre Conseiller en Evolution professionnelle peut vous accompagner pour le financement.
- Si le bilan de compétences est réalisé dans le cadre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié (avec son consentement) et l'organisme prestataire du bilan de compétences. Le bilan de compétence peut être aussi réalisé en début de congé de reclassement.
- **TARIF : 2000 € Net.** (T.V.A. exonérée — Art. 261.4.4 a du CGI) *Un reste à charge de 150 € sera dû par le stagiaire dans le cas d'un financement via le CPF (sauf cas d'exonérations prévus par la loi). Depuis le 26 février 2026, le CPF est plafonné à 1600 euros (article 203 de la loi de finances 2026). Le prix ne doit pas constituer un frein à son accès, si vous avez des difficultés à réunir les fonds, contactez-nous pour que nous trouvions une solution.*

CONTENU

Le bilan de compétences se déroule suivant **3 phases (*)** :

Phase 1 : étape préliminaire

- Objectifs** : Définir vos attentes quant à votre bilan de compétences
 - Convenir de la méthodologie de travail
 - Fixer l'organisation du planning de rendez-vous

Phase 2 : étape d'investigation

- Objectifs** : Analyser vos motivations et intérêts professionnels
 - Identifier vos compétences et aptitudes
 - Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle

Phase 3 : étape de conclusion : un document confidentiel de synthèse du bilan de compétences vous est remis.

- Objectifs** : S'approprier les éléments du bilan
 - Dégager des perspectives d'action et les conditions de réalisation
 - Prévoir les principales étapes la mise en œuvre du parcours

DEROULEMENT

- En entretien individuel
- Selon un planning de rendez-vous hebdomadaire défini en commun (un rendez-vous par semaine)
- Pour une durée totale de 24 heures maximum (16h min de rdv)
- Un suivi 6 mois après la fin du bilan vous est proposé
- Le bilan de compétences a lieu sur différents sites selon vos besoins : Guéret, Pontarion, Bourgneuf...